

STATIONNEMENT SOINS MÉDICAUX URGENTS ET NON URGENTS À BRUXELLES

A Bruxelles, l'Agence du stationnement (parking.brussels), propose un système de stationnement couvrant l'ensemble les 19 communes de la région.

Choix entre deux cartes de dérogation

 \rightarrow

CARTE SOINS MÉDICAUX URGENTS

CARTE SOINS MÉDICAUX NON URGENTS A DOMICILE

Titulaire d'un numéro INAMI Code de compétence de 001 à 008 et de 689 à 699 Code de compétence de 001 à 008 et de 689 à 699

Lié à un organisme reconnu par la Cocof, la VGC ou la COCOM

Pas nécessaire

Nécessite une attestation (délivrable par la FAMGB pour ses membres)

Durée de stationnement limité

2 heures maximum

2 heures maximum

Zones de stationnement concernées

Zones bleues, vertes, grises, oranges et rouges + zones de livraison et kiss & ride

Certaines zones en particulier

Zones bleues, vertes et grises

Tarif

75€/an

FORMULAIRE À COMPLÉTER

200€/an

FORMULAIRE À COMPLÉTER

Cliquez directement sur le formulaire qui vous intéresse ou rendez-vous sur https://parking.brussels/fr/demarches/cartes-de-stationnement

Quelles garanties?

En cas de souci avec la carte de stationnement (exemple : une redevance injustifiée,...), le <u>service clientèle</u> <u>de l'Agence du Stationnement</u> (Parking Brussels) prendra en charge le problème <u>sur demande</u> du prestataire.

Les stewards (agent.e.s verbalisateur.rice.s) ne traitent ni les plaintes ni les annulations de redevances.



Se procurer la carte de stationnement



Demandez-nous votre attestation pour les soins médicaux non urgents :

Assurez-vous d'être en ordre de cotisations et demandez-nous votre attestation

- Par mail via secretariat@famgb.be
- Ou par téléphone au 02/880.29.72

Compléter le formulaire de demande:

- Soins médicaux urgents
- Soins médicaux non urgents



Envoyez votre formulaire (et votre attestation pour les soins médicaux non urgents) à Parking Brussels :

- Par mail via info@parking.brussels
- Par courrier au siège de l'agence au 31 rue de l'Hôpital à 1000 Bruxelles

Placer correctement votre carte de stationnement

Placez les 3 cartes suivantes de manière visible et lisible derrière le pare-brise de votre véhicule :



Les cartes sont fournies par l'Agence du stationnement Parking Brussels

En savoir plus

Retrouvez toutes les informations liées aux cartes de dérogations et sur les différentes zones de parking à Bruxelles sur le site de l'Agence du stationnement bruxelloise : Parking Brussels.

Parking Brussels est joignale par mail via info@parking.brussels et par téléphone au 02/563.39.00

